

# COMMUNE DE MARIN

# AVIS D'ENQUÊTES

# PUBLIQUES

Par arrêtés du 8 janvier 2018, M. le Maire de MARIN a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques concomitantes :

**Arrêté n°2018-01 – Une enquête publique unique** relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales

**Arrêté n° 2018-02 – Une enquête publique préalable** au classement dans le domaine public de deux voies privées dites « chemin des Ilages » et « chemin de la Dranse » situées dans le hameau du Pont de Dranse correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section AL numéro 13 (surface totale : 1 336 m<sup>2</sup> / surface à classer dans le domaine public : 986 m<sup>2</sup>)

Les enquêtes se dérouleront à la mairie de MARIN :

**Du Lundi 5 février au mercredi 7 mars 2018 inclus**

Aux jours et heures habituels d'ouverture :	Matin		Après-midi
	Lundi	De 8h30 à 12h00	de 13h30 à 18h30
Mardi	fermé		de 13h30 à 17h00
Mercredi	De 8h30 à 12h00	de 13h30 à 17h00	
Jeudi	De 8h30 à 12h00	fermé	
Vendredi	De 8h30 à 12h00	de 13h30 à 17h00	

M. Jean-Pierre MATHON exerçant la profession de Directeur Régional de la Ste TARMAC en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif et par le Maire comme commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Lundi 5 février 2018..... de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 février 2018..... de 14h00 à 17h00
- Vendredi 23 février 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 mars 2018.... de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions à la mairie de Marin (aux horaires d'ouverture), sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie 32 Rue de la Mairie 74200 MARIN, ou par courrier électronique envoyé à :

01 – Pour l'enquête publique relative à la révision générale du PLU et à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales : [enquete-publique-583@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-583@registre-dematerialise.fr)

02 – Pour l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public de deux voies privées dites « chemin des Ilages » et « chemin de la Dranse » : [enquete-publique-588@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-588@registre-dematerialise.fr)

Consultation dématérialisée : Les dossiers d'enquête publique sont consultables, pendant cette même durée, à l'adresse du site internet suivant :

01 – Pour l'enquête publique unique relative à la révision générale du PLU et à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/583>.

02 – Pour l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public de deux voies privées dites « chemin des Ilages » et « chemin de la Dranse » : <https://www.registre-dematerialise.fr/588>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres d'enquête dématérialisés prévus à cet effet, accessibles sur ce site internet. Un poste informatique sera à la disposition du public à la mairie de Marin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie. Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire, Pascal CHESSEL